

Rodez, le 3 avril 2026

## **Arrêté relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale de l'Aveyron**

**Pour le recteur d'académie,  
et par délégation,**

**l'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aveyron.**

VU la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment articles 8 bis et 9, ensemble la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-21 du 06/01/2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

VU le décret n°2012-16 du 05/01/2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

VU le décret du 7 avril 2025, nommant madame Anne FAURIE-HERBERT, inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aveyron ;

VU l'arrêté ministériel du 3 février 2026 nommant monsieur Fabien JAILLET, secrétaire général des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aveyron ;

VU les résultats aux élections des représentants des personnels au comité social d'administration spécial départemental de l'Aveyron, scrutin du 8 décembre 2022 ;

VU les propositions présentées par les organisations syndicales et la mutuelle générale de l'Éducation nationale ;

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2025 relatif à la composition de la commission départementale de l'action sociale (CDAS).

### **ARRETE**

#### **PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACTION SOCIALE (CDAS)**

##### **Article 1:**

À compter du 3 avril 2026, la composition de la commission départementale de l'action sociale (CDAS) du département de l'Aveyron est modifiée comme suit :

##### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

###### **Membres suppléants**

- Monsieur Fabien JAILLET (en remplacement de monsieur Manuel POUJOLS)  
Secrétaire général de l'Éducation nationale.

- Madame Anne PRATS (en remplacement de madame Caroline FERAL-SOULIE)  
Principale de collège.

#### **REPRESENTANTS DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES :**

##### **Membres titulaires**

- Madame Stéphanie MASSOL (en remplacement de Madame Céline PETIT)  
Professeure des écoles – **FSU**
- Madame Sophie HERAN (en remplacement de monsieur Sébastien LE GALL)  
Professeure des écoles – **UNSA**

##### **Membres suppléants**

- Madame Céline PETIT (en remplacement de Madame Valérie TAVERNIER)  
Professeure – **FSU**
- Madame Julie BERNAT (en remplacement de Madame Céline MONTOLIO)  
Professeure des écoles – **FSU**
- Monsieur Sébastien LE GALL (en remplacement de monsieur Thierry DOUZOU)  
Professeur des écoles – **UNSA**

##### **Article 2 :**

Les autres représentations demeurent inchangées.

##### **Article 6 :**

Le secrétaire général de la DSDEN de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur, et par délégation,  
l'inspectrice d'académie, directrice académique  
des services départementaux de l'Éducation  
nationale de l'Aveyron



Anne FAURIE-HERBERT